



Modalités de paiement : le règlement doit obligatoirement être joint au dossier

- carte bancaire sur place
- numéraire sur place si le montant de l'inscription est égal ou inférieur à 300€
- chèque, à l'ordre de l'Agent comptable de l'INALCO, Toujours indiquer le nom de l'étudiant au verso
- virement : contacter la scolarité - scolarite@inalco.fr

**Envoi
des dossiers**
INALCO
Pôle scolarité
65, rue des Grands
Moulins 75214 Paris
Cedex 13

DROITS D'INSCRIPTION PRINCIPALE	
<i>dont la médecine préventive (5,10€)¹, Bibliothèque et Fonds de solidarité et développement des initiatives étudiantes (FSDIE)</i>	
Diplôme d'initiation, (diplômes d'établissement) si âgé de moins de 30 ans au 30/09/2016.....	5,10€ + 350€
Diplôme d'initiation, (diplômes d'établissement) si âgé de 30 ans ou plus au 01/10/2016.....	5,10 € + 550€
Magistère 1 et Magistère 2 (diplômes d'établissement) si âgé de moins de 30 ans au 30/09/2016	5,10€ + 600 €
Magistère 1 et Magistère 2 (diplômes d'établissement) si âgé de 30 ans ou plus au 01/10/2016...	5,10€ + 800 €
Diplôme intensif (diplômes d'établissement)	5,10€+1000€
Test d'entrée en Master TRM	5,10€ + 55€
DLC1, DLC2, DLC3, DLC4 (diplômes d'établissement).....	5,10€ + 250€
DLC en visio conférence	5,10€ + 550€
Approche professionnalisant de la communication interculturelle (APCI)	5,10€ + 242€
Cursus spécial Japonais.....	5,10€ + 320€
Commerce International et Langues Orientales (CILO).....	5,10€ +850€
PASSEPORT LANGUES O'	
Pour les étudiants si âgé de moins de 30 ans au 30/09/2016	250€
Pour les étudiants si âgé de 30 ans ou plus au 01/10/2016	500€
Pour les étudiants non imposables si âgé de 30 ans ou plus au 01/10/2016	250€
DROITS D'INSCRIPTION A UN DIPLOME (SECONDAIRE²)	
DEDUIRE DE 50 € = (FSDI + Frais de Bibliothèque) sur le montant des droits de l'Inscription principale	
DROITS DE SECURITE SOCIALE	215 €

Somme à ajouter en cas de paiement par chèque étranger 6 €

1) Médecine Préventive (5,10 €) : droit systématique obligatoire pour tous chaque année, *sauf si déjà payé dans autre établissement.*

2) Si vous vous inscrivez en diplôme national (LMD), le niveau le plus élevé est considéré comme inscription principale. Si vous vous inscrivez dans un diplôme national et un diplôme d'établissement, le diplôme national est considéré comme inscription principale.

IMPORTANT

Les paiements en 3 fois se feront uniquement par carte bancaire et jusqu'au 15 septembre 2016 inclus.

Attention : approvisionnez votre compte bancaire : un rejet de prélèvement entraîne les mêmes frais et risques d'interdit qu'un rejet de paiement par chèque ; par ailleurs, vous ne serez pas autorisé à vous présenter aux examens et vous ne pourrez pas valider votre année. **Votre affiliation à la sécurité sociale étudiante sera annulée.**